

La politique prend ses responsabilités

«C'était la dernière réunion de la tripartite pendant cette législature», a lancé Jean-Claude Juncker, à l'issue de la rencontre d'hier, au ministère des Affaires étrangères.

Le gouvernement présidé par Jean-Claude Juncker tient manifestement les fils du pouvoir. Les ministres ont peaufiné, en fin de semaine, leur programme anticyclique dit «paquet conjoncturel» qu'ils ont présenté, lundi, à la commission spéciale de la Chambre des députés, avant de participer, hier, au deuxième tour de table du comité de coordination tripartite.

De notre journaliste
Jean Rhein

Le patronat et les salariés ne sont pas venus les mains vides: l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) a présenté un document intitulé *100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique*. Le document de réflexion de la Chambre des salariés (CSL) est encore plus volumineux et ne sera diffusé qu'à partir d'aujourd'hui.

Hier, à l'issue de la réunion de la coordination tripartite, Jean-Claude Reding, le président de l'OGBL, le premier syndicat du Luxembourg, qui est à la tête de la Chambre des salariés depuis sa constitution, début janvier, a fait état de sa satisfaction, dans un entretien téléphonique avec *Le Quotidien*, «que rien n'ait été retenu qui signifierait une dégradation de la politique sociale. Les propositions patronales allant dans ce sens n'ont pas été adoptées. Aucune détérioration de la sécurité sociale n'est engagée; la législation concernant l'indexation automatique entrera en vigueur comme auparavant.» Ce sera au prochain gouvernement de considérer, le moment venu, la situation économique, politique et sociale. Le pacte tripartite, tel qu'il a été conclu en 2006 a donc été respecté à la lettre.

Jean-Claude Reding a précisé que les mesures déjà annoncées par le gouvernement seront présentées de façon détaillée prochainement. Les

représentants des salariés ont obtenu quelques précisions qu'ils avaient demandées dans leur papier.

«Dans certaines conditions, les travailleurs en chômage partiel bénéficieront de 90 % de leur rémunération. Cette condition vise essentiellement des mesures de formation. Les modalités d'accès à ces formations restent à définir. Une amélioration de la réglementation en vigueur sera établie à l'égard des chômeurs ayant été au chômage partiel antérieurement.»

Jean-Claude Reding estime que le principe selon lequel seule une bonne protection sociale est un atout l'a emporté. Il reste au gouvernement à ficeler le paquet conjoncturel anticyclique. Dans les prochains jours, les membres du gouvernement rencontreront une nouvelle fois la commission parlementaire instituée dans le contexte de la crise financière et économique.

➤ **Le pacte tripartite
de 2006 est respecté**



Photo : pierre matgé

Salariés, patrons et ministres se sont réunis, hier après-midi, dans les salons de l'ancien refuge de Saint-Maximin (ministère des Affaires étrangères).